

agricoles nous inquiète et nous intéresse. Cependant, je dois différer d'avis avec mon collègue et avouer que je ne crois pas qu'une étude effectuée par une commission royale aiderait de quelque façon que ce soit à résoudre ce problème de façon satisfaisante.

Je désire mentionner brièvement trois choses qui, à mon avis, pourront apporter une solution satisfaisante à cette question, et elles écartent une étude par une commission royale. En premier lieu, je crois que le fondement de ce problème—et il est indiqué dans la résolution même—réside dans le fait que les cultivateurs ne reçoivent pas un prix suffisant pour leurs produits agricoles. Afin de leur permettre d'acheter des machines et de faire face aux autres frais d'exploitation agricole, les cultivateurs doivent toucher un meilleur prix pour leurs produits agricoles. En second lieu, les agriculteurs vont être obligés de faire un usage plus judicieux de leurs instruments

agricoles, à mon avis. Pour en arriver là, ils devront constituer des unités rentables. Les machines si efficaces mais si chères que l'on fabrique de nos jours ne peuvent donner un bon rendement sur une petite exploitation agricole. J'estime, monsieur l'Orateur, que l'on devrait encourager les agriculteurs à se prévaloir davantage de la loi promulguée par le Parlement actuel, sur l'initiative de notre gouvernement. L'honorable député voudrait que les agriculteurs se procurent des machines agricoles mais ils doivent se les procurer à un prix et à des taux d'intérêt raisonnables.

**Une voix:** Six heures.

**M. Mullally:** Puis-je déclarer qu'il est six heures?

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

---